



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires
Service Eau Environnement
Unité Planification Environnement

Arrêté préfectoral fixant la carte des secteurs boisés du département
des Deux-Sèvres listés par l'arrêté interministériel du 6 février 2024
classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie
au titre des articles L. 132-1 et L. 133-1 du code forestier

La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de forestier, et notamment son L.132-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBEE en qualité de Préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République en date du 18 octobre 2023 portant nomination du secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, sous-préfet de Niort, Monsieur Patrick VAUTIER ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 février 2024 classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie au titre des articles L. 132-1 et L. 133-1 du code forestier ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Patrick VAUTIER, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, sous-préfet de Niort ;

Considérant que les bois et forêts exposés au risque d'incendie dans le département des Deux-Sèvres listés dans l'arrêté interministériel du 6 février 2024 susvisé nécessite une cartographie précise des secteurs dans lesquels le classement est applicable ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délimitation des bois et forêts

Les bois et forêts exposés au risque d'incendie dans le département des Deux-Sèvres listés dans l'arrêté interministériel du 6 février 2024 susvisé sont délimités dans les cartes annexées au présent arrêté.

Article 2 : Mesures de publicité

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département des Deux-Sèvres et affiché dans l'ensemble des mairies concernées par des bois et forêts classés exposés au risque d'incendie.

La carte départementale délimitant les bois et forêts exposés au risque d'incendie est publiée sur le site internet de l'État en Deux-Sèvres, dans la rubrique Environnement/Forêt.

Article 4 : Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication.

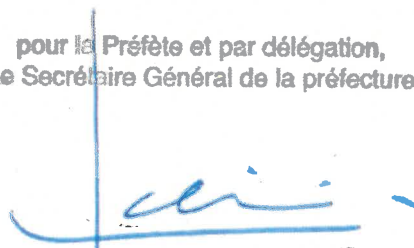
Ce recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application internet "Télérecours citoyen", à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 5 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, le directeur départemental des territoires, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres.

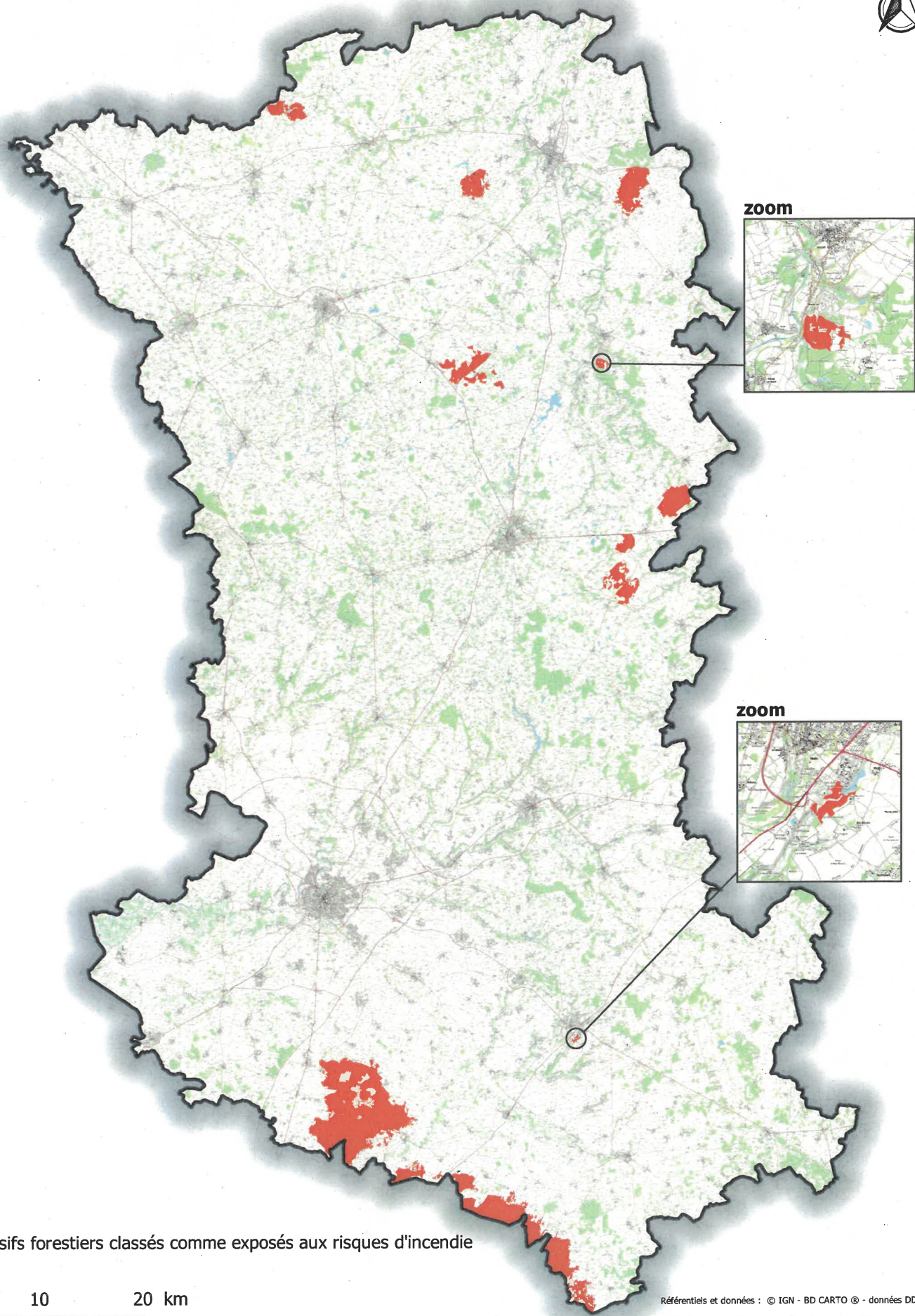
Niort, le 29 FEV. 2024

pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture

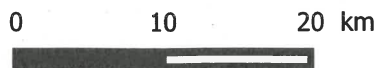


Patrick VAUTIER

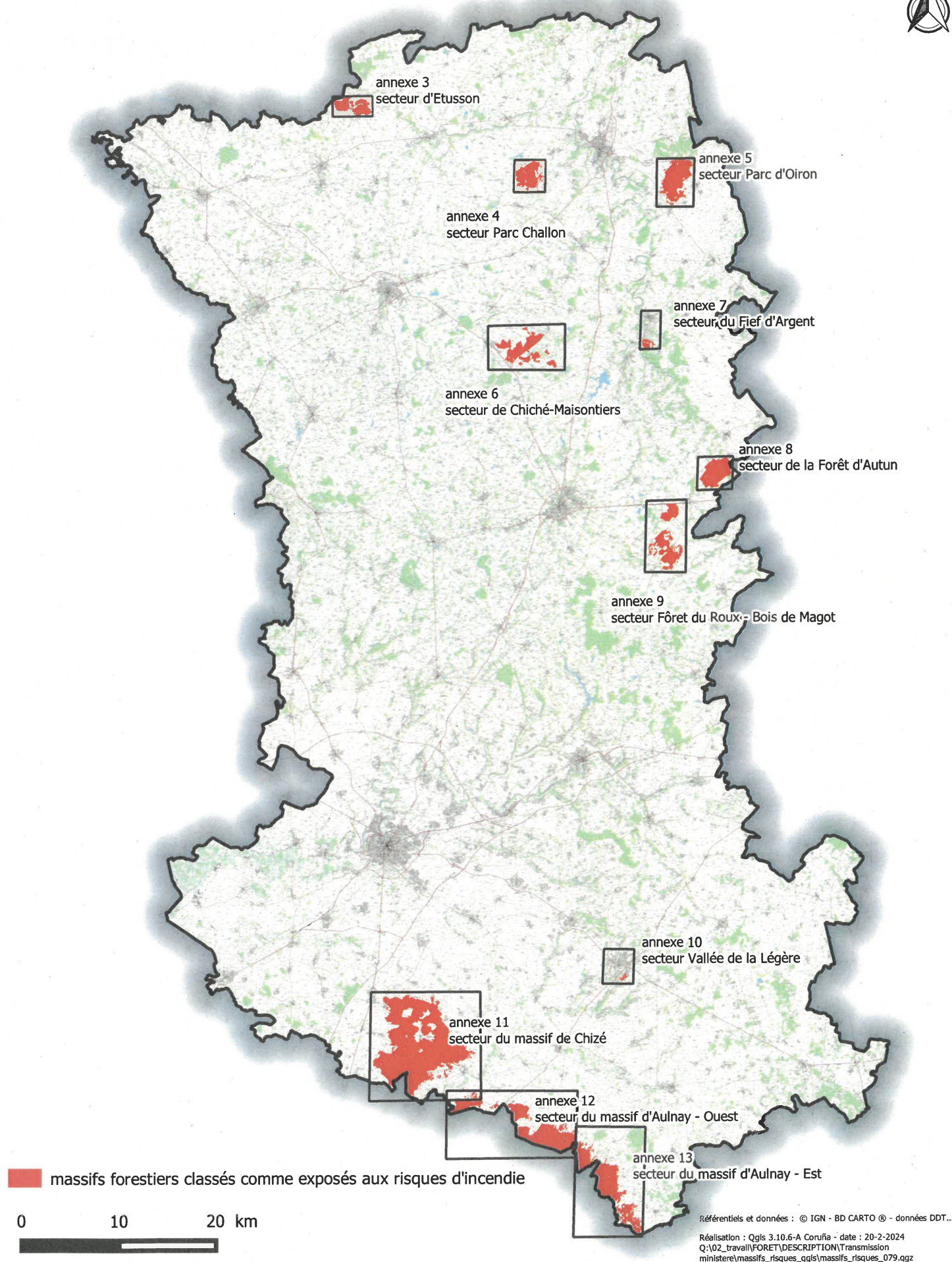
Annexe 1 : Massifs forestiers exposés aux risques d'incendie dans le département des Deux-Sèvres selon l'arrêté interministériel du 6 février 2024 classant certains bois et forêts à risque d'incendie



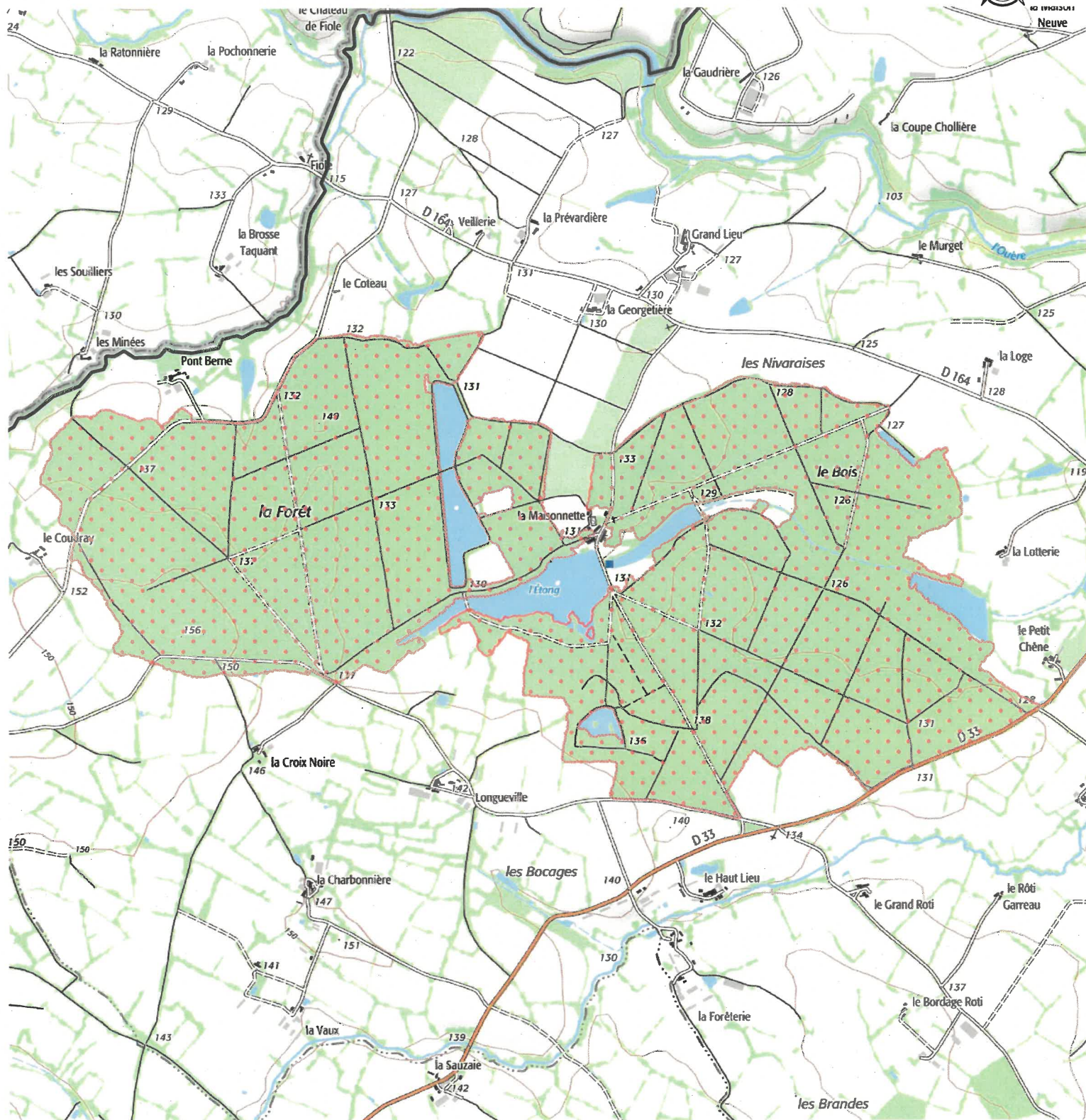
■ massifs forestiers classés comme exposés aux risques d'incendie



Annexe 2 : Délimitation les secteurs des massifs forestiers exposés aux risques d'incendie faisant l'objet d'une carte à plus grande échelle



Annexe 3 : Massif forestier exposé aux risques d'incendie selon l'arrêté interministériel du 6 février 2024 classant certains bois et forêts à risque d'incendie secteur d'Etusson



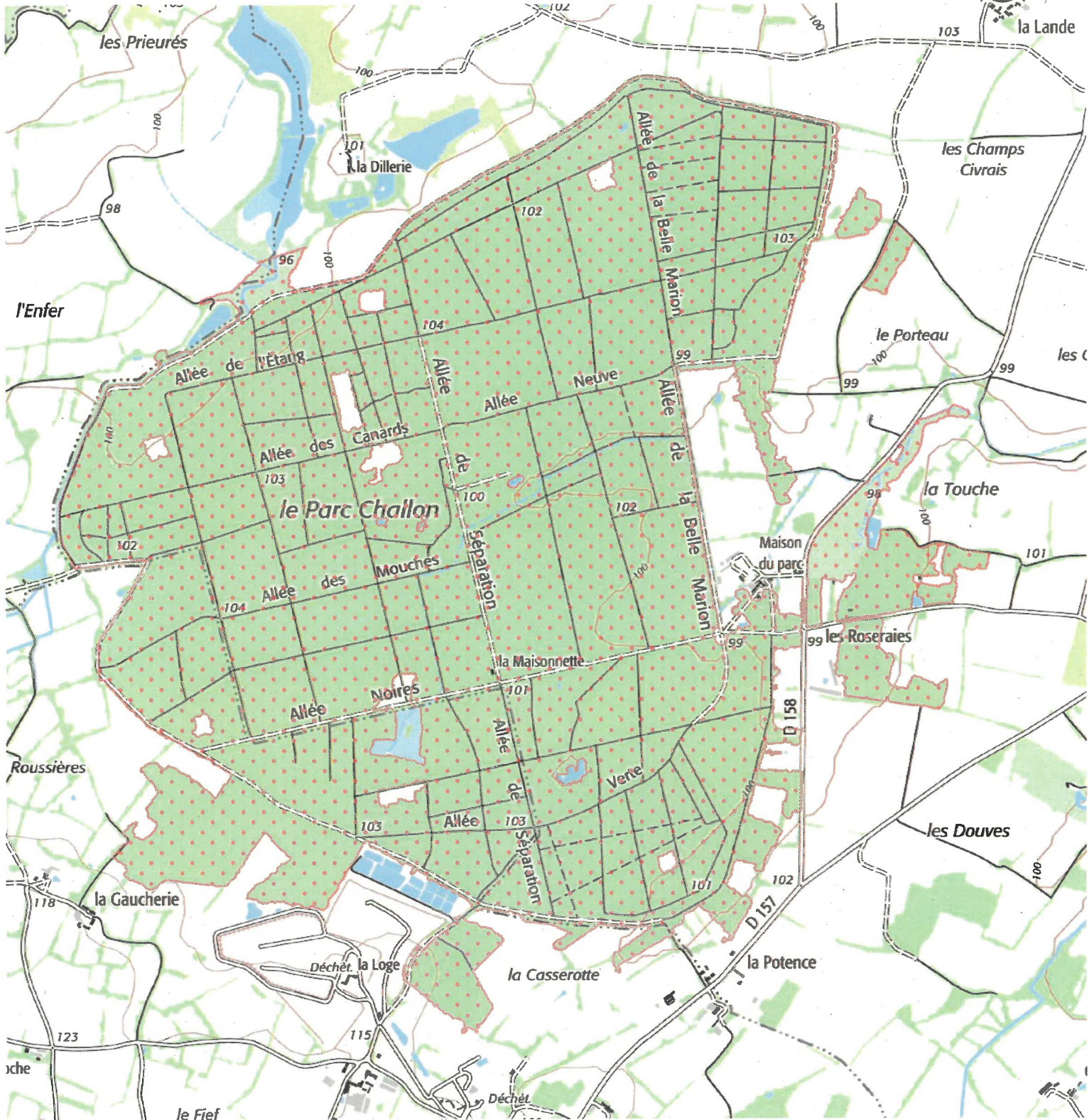
 massifs forestiers classés comme exposés aux risques d'incendie

 Limites département

0 0.4 0.8 km



Annexe 4 : Massif forestier exposé aux risques d'incendie selon l'arrêté interministériel du 6 février 2024 classant certains bois et forêts à risque d'incendie secteur Parc Challon



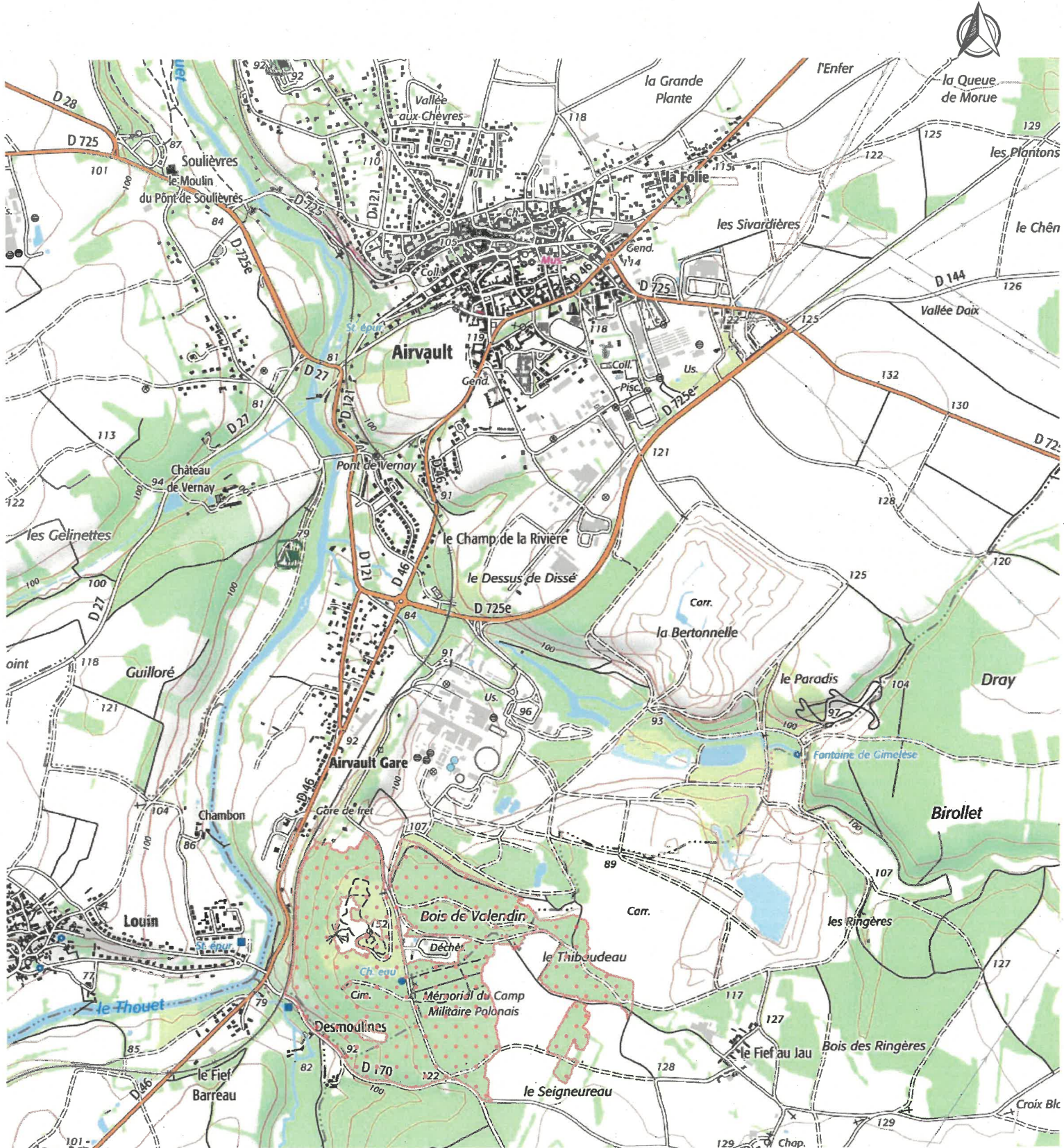
 massifs forestiers classés comme exposés aux risques d'incendie

0 0.4 0.8 km

Référentiels et données : © IGN - BD CARTO © - données DDT...

Réalisation : Qgis 3.10.6-A Coruña - date : 20-2-2024
Q:\02_travail\FORÊT\DESCRIPTION\Transmission
ministere\massifs_risques_qgis\massifs_risques_079.qgz

Annexe 7 : Massif forestier exposé aux risques d'incendie selon l'arrêté interministériel du 6 février 2024 classant certains bois et forêts à risque d'incendie secteur du Fief d'Argent



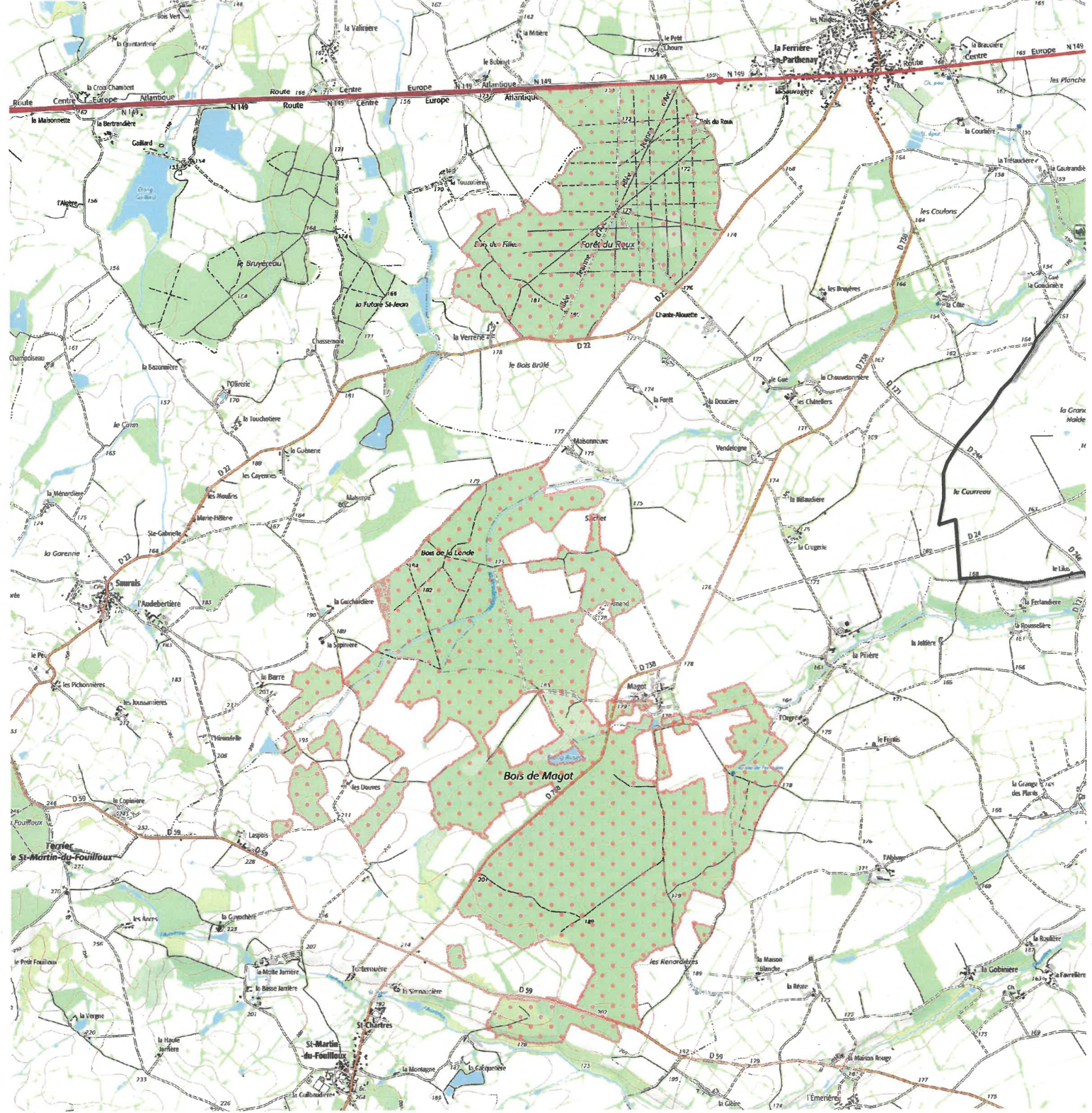
 massifs forestiers classés comme exposés aux risques d'incendie

0 0.4 0.8 km

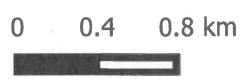
Référentiels et données : © IGN - BD CARTO © - données DDT...

Réalisation : Qgis 3.10.6-A Coruña - date : 20-2-2024
Q:\02_travail\FORET\DESCRIPTION\Transmission
ministere\massifs_risques_qgis\massifs_risques_079.gqz

Annexe 9 : Massif forestier exposé aux risques d'incendie selon l'arrêté interministériel du 6 février 2024 classant certains bois et forêts à risque d'incendie secteur Forêt du Roux - Bois de Magot



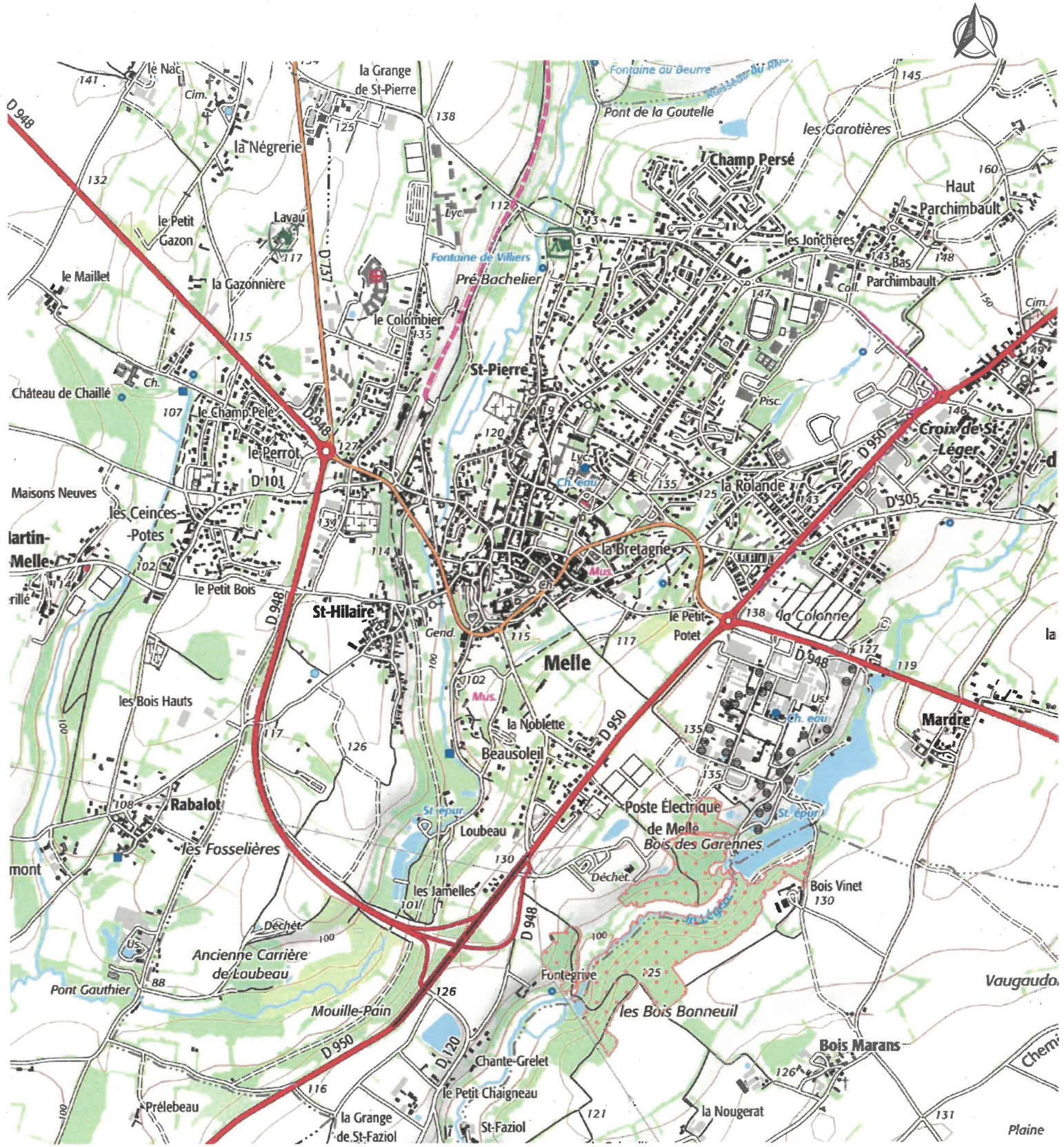
 massifs forestiers classés comme exposés aux risques d'incendie



Référentiels et données : © IGN - BD CARTO © - données DDT...

Réalisation : Qgis 3.10.6-A Coruña - date : 20-2-2024
Q:\02_travail\FORÊT\DESCRIPTION\Transmission
ministere\massifs_risques_qgis\massifs_risques_079.qgz

Annexe 10 : Massif forestier exposé aux risques d'incendie selon l'arrêté interministériel du 6 février 2024 classant certains bois et forêts à risque d'incendie secteur de la Vallée de la Légère



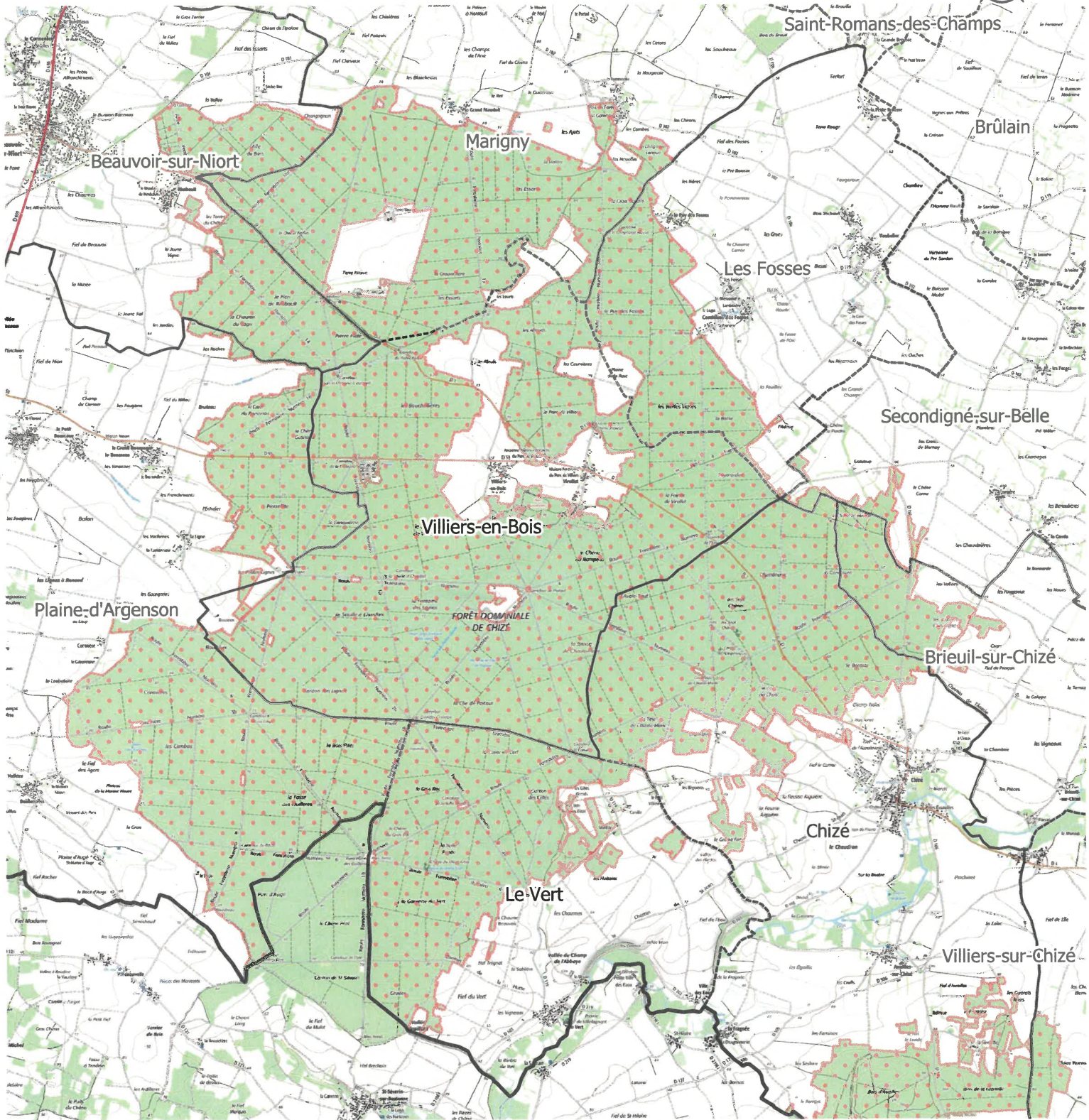
 massifs forestiers classés comme exposés aux risques d'incendie

0 0.4 0.8 km

Référentiels et données : © IGN - BD CARTO © - données DDT...

Réalisation : Qgis 3.10.6-A Coruña - date : 20-2-2024
Q:\02_travail\FORSET\DESCRIPTION\Transmission
ministere\massifs_risques_qgis\massifs_risques_079.qgz

Annexe 11 : Massif forestier exposé aux risques d'incendie selon l'arrêté interministériel du 6 février 2024 classant certains bois et forêts à risque d'incendie secteur du massif de Chizé



- massifs forestiers classés comme exposés aux risques d'incendie
- Limites communes
- Limites département

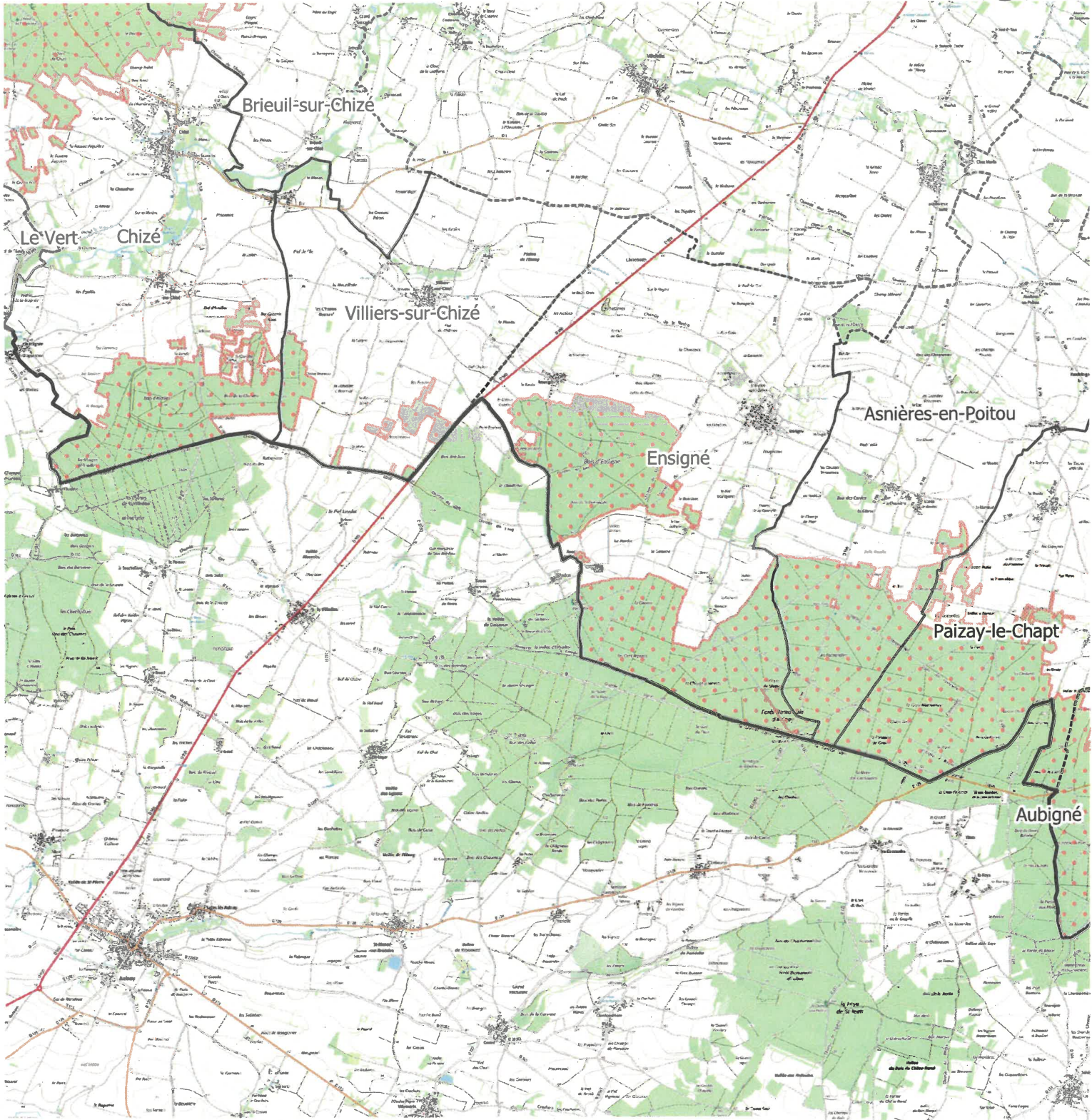
0 0.4 0.8 km



Référentiels et données : © IGN - BD CARTO © - données DDT...

Réalisation : Qgis 3.10.6-A Coruña - date : 20-2-2024
Q:\02_travail\FORET\DESCRIPTION\Transmission
ministere\massifs_risques_qgis\massifs_risques_079.qgz

Annexe 12 : Massif forestier exposé aux risques d'incendie selon l'arrêté interministériel du 6 février 2024 classant certains bois et forêts à risque d'incendie secteur du massif d'Aulnay - Ouest



- massifs forestiers classés comme exposés aux risques d'incendie
- Limites communes
- Limites département

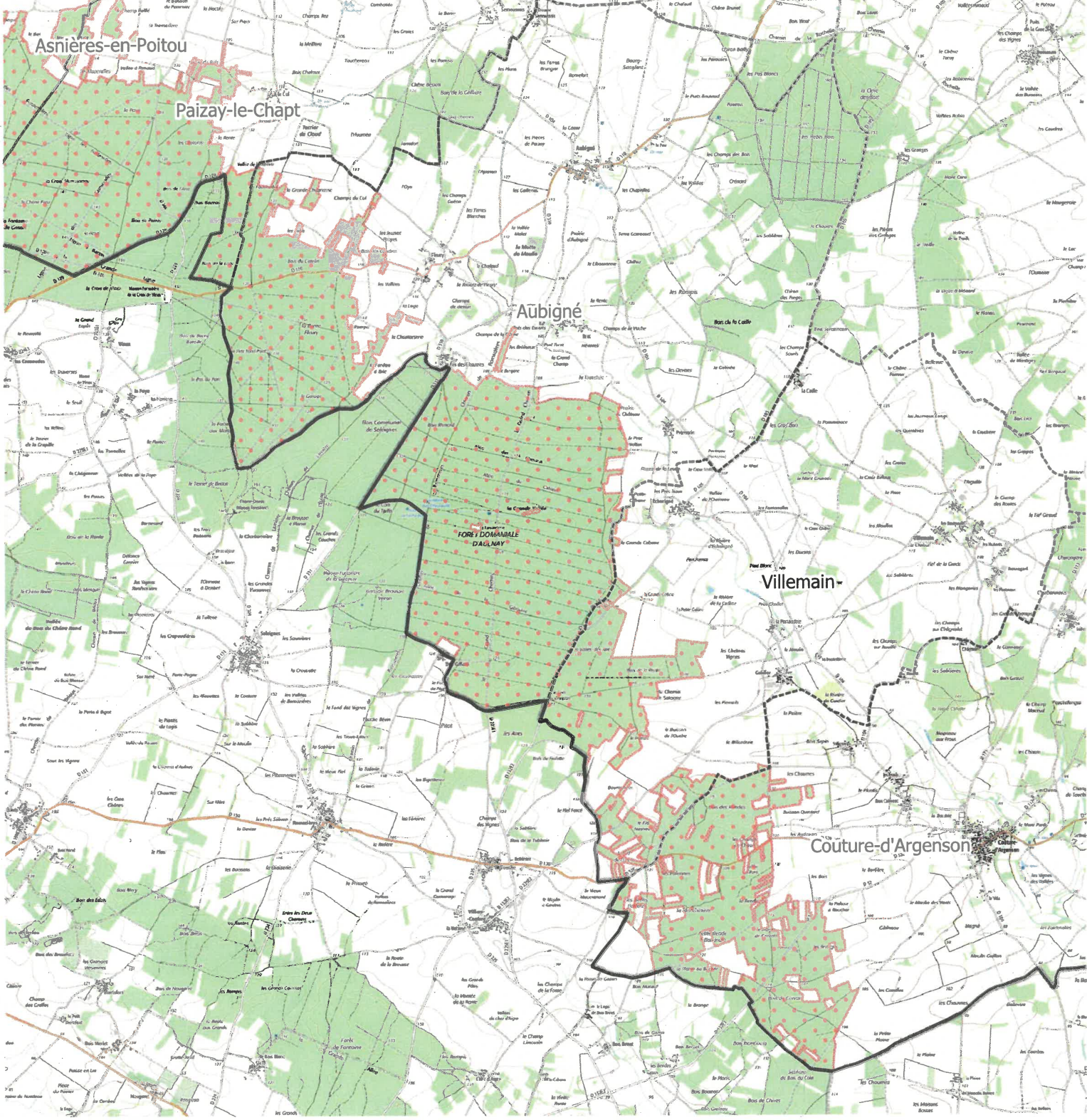
0 0.4 0.8 km






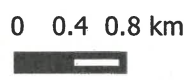
Référentiels et données : © IGN - BD CARTO © - données DDT...

Réalisation : Qgis 3.10.6-A Coruña - date : 20-2-2024
Q:\02_travail\FORÊT\DESCRIPTION\Transmission
ministere\massifs_risques_qgis\massifs_risques_079.qgz

Annexe 13 : Massif forestier exposé aux risques d'incendie selon l'arrêté interministériel du 6 février 2024 classant certains bois et forêts à risque d'incendie secteur du massif d'Aulnay - Est



-  massifs forestiers classés comme exposés aux risques d'incendie
-  Limites communes
-  Limites département



Référentiels et données : © IGN - BD CARTO © - données DDT...

Réalisation : Qgis 3.10.6-A Coruña - date : 20-2-2024
Q:\02_travail\FORÊT\DESCRIPTION\Transmission
ministere\massifs_risques_qgis\massifs_risques_079.ggz